

Jetez un coup d'œil à la nouvelle Subvention d'urgence du Canada pour le loyer

Soutien direct et ciblé pour les entreprises, les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance qui en ont le plus besoin



Soutien pour les entreprises, les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance

De nombreuses organisations peuvent présenter directement une demande de soutien :



Propriétaires uniques et sociétés imposables



Sociétés de personnes ayant 50 % ou plus d'organismes admissibles



Certaines sociétés appartenant à un gouvernement autochtone



Organismes à but non lucratif



Organismes de bienfaisance enregistrés



Accès à une subvention de base

Toutes les organisations admissibles qui ont connu une baisse de revenu* peuvent être admissibles à une subvention de base pour le loyer allant jusqu'à 65 %. Le montant de votre subvention est calculé en fonction de la baisse de vos revenus.



Soutien pour le confinement obligatoire

Les organisations qui doivent fermer leurs portes ou qui font face à des restrictions importantes en raison des confinements obligatoires de la santé publique peuvent être admissibles à un soutien supplémentaire de 25 % pour le confinement obligatoire pour chaque emplacement touché.



Large éventail de dépenses admissibles

**Les organisations peuvent présenter une demande pour ce qui suit (moins les revenus de sous-location) :



le loyer commercial



l'impôt foncier (y compris les taxes scolaires et les taxes municipales)



l'assurance de biens



les intérêts sur les hypothèques commerciales

** assujettis à des limites



Souplesse

Vous pouvez calculer la baisse de vos revenus de différentes façons et choisir celle qui convient le mieux à votre situation.

Consultez le site [Canada.ca/coronavirus](https://canada.ca/coronavirus) pour en savoir plus, calculer votre subvention et présenter une demande.